



COLLOQUE

SERVICES FINANCIERS : LES LÉGISLATEURS NATIONAUX FACE AU BREXIT

07 juin 2019

Institut de droit comparé de Paris -
Amphithéâtre

Colloque organisé à l'IDC

La perspective d'un Brexit sans accord (« *no deal* ») a conduit certains législateurs nationaux à adopter des dispositifs destinés à favoriser la continuation des services financiers (banque, finance et assurance).

L'objectif de la conférence, organisée au sein de l'Institut de droit comparé de Paris (IDC), est de dresser un état des lieux de ces dispositifs dans une perspective comparée.

L'Allemagne, la Belgique, la France et le Luxembourg ont été retenus en exemples, compte tenu de l'importance des activités financières dans ces états.

En présence de :

- > M. Thierry BONNEAU, Professeur à l'université Paris 2 Panthéon-Assas
- > M. Matthias Lehmann, Professeur à l'université de Bonn
- > Mme Michèle Grégoire, Professeur à l'Université Libre de Bruxelles
- > M. Antoine Gaudemet, Professeur à l'université Paris 2 Panthéon-Assas
- > M. Philippe-Emmanuel Partsch, Avocat associé Arendt & Medernach
- > M. Gérard Gardella, Secrétaire général du Haut comité juridique de la place financière de Paris